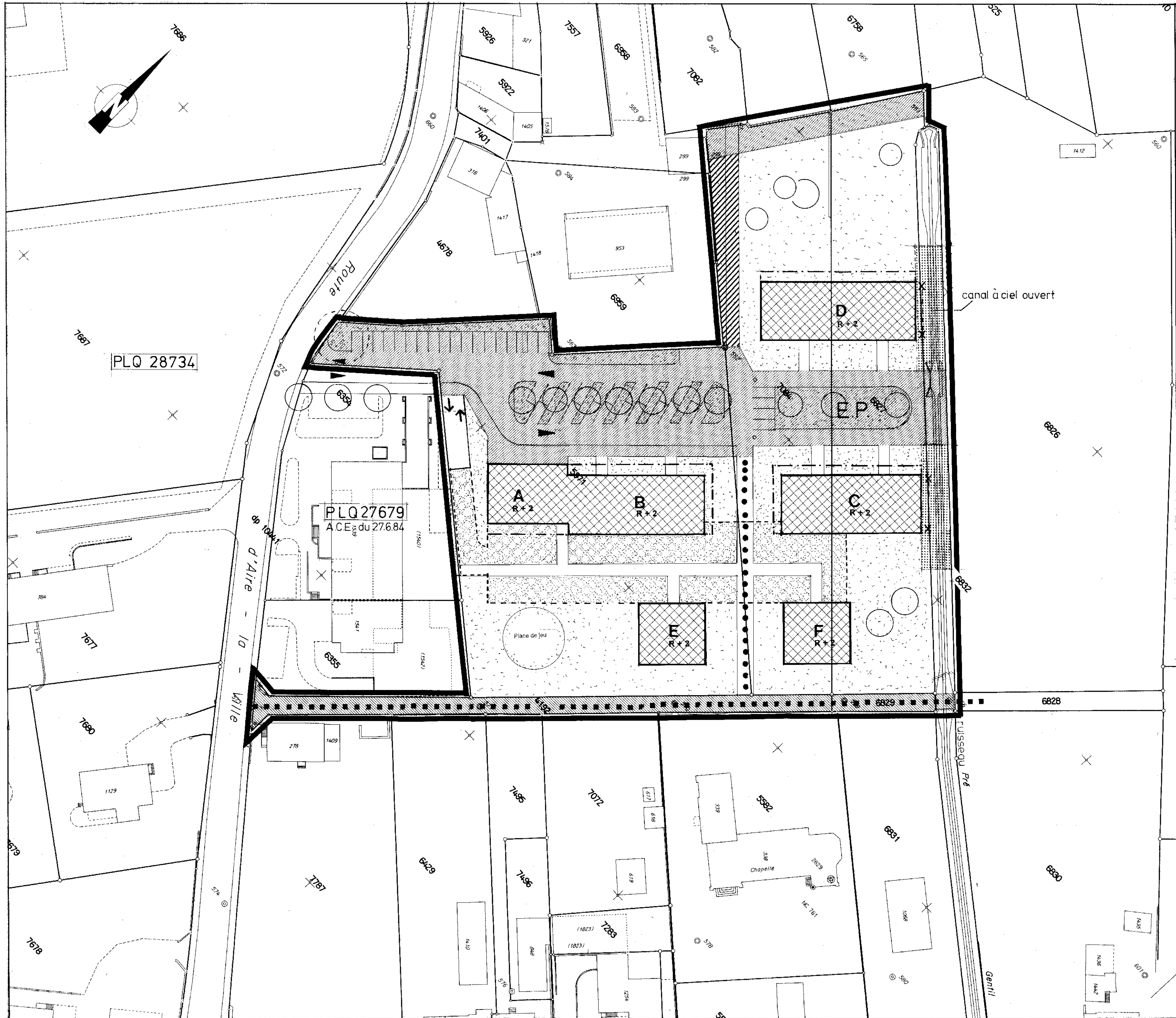




LÉGENDE

- Périmètre de validité du plan.
- Périmètre d'évolution des constructions projetées. Le nombre de niveaux est indiqué sur chaque bâtiment. Affectations : A, B, C, D rez. activités ou logement, étages : logement E, F rez et étages : logement
- Limite d'emprise des constructions en sous-sol
- PARKING (sous sol et surface): Logements, y c. places visiteurs: 1,5 pl/ 108 m2 SPB Public communal: 15 places
- Cession gratuite au domaine public communal
- Servitude de distance et vue droite au profit de la parcelle 6826
- X - - - X Façades sans jours (jours fixes translucides admis)
- Engazonnement, plantations sur dalle /en pleine terre
- Accès au garage souterrain
- E.P Espace piétonnier
- Cheminement piétons (servitude de passage public à pied)
- Cheminement piétons et cycles, passage motorisé autorisé aux riverains
- Arbre existant maintenu
- Nouvelles plantations
- Cession gratuite au domaine public communal destinée à un cheminement piétonnier et aux véhicules de service. L'emprise sera fixée précisément lors de la requête définitive



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L' ÉNERGIE

Direction de l'Aménagement Service des Etudes et Plans d'Affectations

SATIGNY

4192, 5971, 7084, 6827, 6829, 6832 (pour partie)

Feuille Cadastreale 62

Plan localisé de quartier
Situé à la route d'Aire-La-Ville (RCP3),
à la hauteur de la nouvelle poste.

Répartition des droits à bâtir

n° parcelles	surfaces parcelles	droits à bâtir indice 0,5
6827	2906 m2	1453 m2
5971	5609 m2	2804,5 m2
7084	3097 m2	1548 m2
4192 (2/6, part revenant à la p.6827)	178,6 m2	89,3 m2
6829 (1/4, part revenant à la p.6827)	24 m2	12 m2
total	11 814,6 m2	5 906,8 m2

NOTES

Les accès se conformeront à la directive N° 8 de l'inspectorat cantonal du feu.

Les aménagements extérieurs figurent à titre indicatif.

Indice d'utilisation du sol: 0,5.

Le canal à ciel ouvert (ruisseau du Pré Gentil), parcelle 6832, sera couvert lors de la prochaine opération (portant notamment sur la parcelle 6826).

Les droits à bâtir de la parcelle 6832 seront pris en compte lors d'une opération ultérieure comprenant les parcelles voisines.

Cession au domaine public communal des parcelles 4192 et 6829

Les droits à bâtir de la parcelle 4192 revenant aux parcelles 7072, 5582, 6831 et 6830 seront pris en compte lors d'une opération ultérieure comprenant les parcelles citées.

Les droits à bâtir de la parcelle 6829 revenant aux parcelles 6826, 6831 et 6830 seront pris en compte lors d'une opération ultérieure comprenant les parcelles citées.

Adopté par le Conseil d'Etat le : 5 FEVRIER 1997 Visa : Timbre :

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle : 1/500	Date : 30.4.96	Code GIREC
	Dessin : SLE	Secteur / Sous-secteur Statistique
MODIFICATIONS		Code alphabétique
Index	Objets	3 8 - 0 0 - 1 0
	Divers	17.6.96
	Droits à bâtir	6.8.96
	Cession d. public	11.10.96
		Code Aménagement (Commune / Quartier)
		5 3 5
		Archives Internes
		Plan N°
		7.6
		CDU
		7 1 1 . 5
		2 8 8 3 2